

Monsieur
Damien Revaz
Député
Grand-Rue 74
1890 St-Maurice



Date **16 AOUT 2022**

Question écrite n° 2022.05.155 du 9 mai 2022 « Etude BASS SA sur la situation des familles en Valais »

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite et nous charges d'y répondre comme suit.

1. Quel a été le coût total du mandat attribué à au bureau BASS SA ?

Frs 45'763.- (rapport famille) + frs 14'503.- (plan d'action) = frs 60'266.- ; ces dépenses ont été prises sur le budget ordinaire de l'Office cantonal de légalité et de la famille (OCEF), bien qu'un nombre important de services de l'Administration cantonale aient été impliqués.

2. Si l'on prend en considération les éventuels coûts annexes (traductions, etc.) et les coûts internes (temps consacrés par les employés d'Etat, séances, etc.), quel est le coût total investi pour l'établissement du rapport ?

Le temps de travail investi consiste en 3 séances du groupe d'accompagnement ainsi que du suivi par le personnel de l'OCEF. Cela relevant du travail courant, un chiffrage des heures effectuées n'est pas possible. Les frais de traduction s'élèvent à Frs 19'500.- ; cela comprend autant les traductions du rapport pour le groupe de travail que le document final, le plan d'action et les documents de presse.

3. Quelles mesures en matière de politique familles ont-elles été adoptées suite à ce rapport ?

Le rapport a été élaboré avec le groupe d'accompagnement réunissant des services concernés et des communes. Il a également bénéficié de l'expertise de personnes travaillant dans divers services et institutions directement en lien avec les familles. Ce travail a permis des échanges importants en interne et avec les partenaires externes qui a permis de consolider/développer les collaborations et apporter une meilleure compréhension globale des problématiques qui touchent les familles en Valais. Ces apports serviront à court mais aussi moyen voire long terme.

Dans ce cadre, 19 objectifs dans 5 domaines ont été élaborés. Dans le dernier rapport de suivi présenté au Conseil d'Etat, tous les objectifs étaient en place ou en cours :

Domaines	Objectifs	Etat
Sécurité économique	Optimiser les prestations d'avance sur contribution d'entretien	En place (1.1.22)
	Améliorer l'accès à la formation pour les bas revenus, via notamment des bourses d'études adaptées	En place
	Développer une politique de logements avec loyers accessibles aux faibles revenus	En cours
	Optimiser le soutien au paiement des primes d'assurance-maladie pour les familles	En place
Organisation et temps de la famille	Aménager des conditions-cadres favorables à la conciliation travail-famille (employeurs publics et privés)	Continu
	Encourager le partage égalitaire des tâches au sein des familles	Continu
	Garantir l'accès à l'accueil extrafamilial	Continu
	Faciliter l'organisation des parents par rapport à l'école et aux loisirs/sports	En place/continu
Egalité des chances pour les enfants	Faciliter le rattrapage de la formation et l'insertion professionnelle des personnes avec charge familiale	En place/continu
	Permettre aux proches aidant-e-s de réaliser leur activité de manière durable et de minimiser le risque de surcharge	En place/continu
	Développer l'encouragement précoce (0-4 ans)	En place/continu
	Renforcer l'accompagnement individuel des enfants avec besoins particuliers à l'école obligatoire	En place/continu
Prévention-protection c/ violence intra-familiale	Améliorer la compréhension mutuelle entre institutions et familles allophones	En place/continu
	Développer l'accompagnement et le conseil aux parents	En cours
	Continuer à offrir un suivi adapté des situations par l'Office de protection de l'enfance	En place/continu
	Assurer la réactivité, l'autonomie et le professionnalisme des APEA	En cours
Pilotage et coordination	<i>Poursuivre les actions de prévention et de protection, notamment par la mise en œuvre de la Loi contre les violences domestiques avec des ressources adaptées (suivi dans le plan d'action contre les violences domestiques)</i>	<i>En cours</i>
	Développer une coordination, disposant des ressources nécessaires, entre les acteurs des différents services	En cours
	Assurer un accès aisé aux nombreuses offres de soutien (en particulier par le biais d'une information regroupée)	En cours

Les deux derniers objectifs concernant la coordination et le pilotage de la politique familiale relèvent directement de l'OCEF, contrairement à la plupart des autres objectifs, le thème étant particulièrement transversal. Notons que le développement d'une véritable coordination de la politique familiale cantonale est toujours en réflexion. Comme le démontre cependant le rapport, celle-ci nécessiterait à terme que des moyens supplémentaires soient alloués pour qu'elle puisse être mise en œuvre.

L'accès aux offres de soutien, deuxième objectif de ce domaine, est par contre au centre de la création du Réseau Familles Valais et du Netzwerk Familie und Jugend Oberwallis. Suite au rapport, l'OCEF a en effet mis sur pied ces réseaux et organisé plusieurs colloques, en étroite collaboration avec le Délégué à la Jeunesse. Ces journées d'étude, d'information et de rencontre visent à mettre en lien les différentes institutions et associations traitant des questions familiales. Au final, les objectifs sont un meilleur développement et une meilleure connaissance des offres destinées aux familles. L'OCEF les valorise notamment au travers de la Plateforme cantonale valaisanne pour la famille et de la liste des associations/institutions membres du réseau. Il diffuse également au sein des réseaux des informations intéressant les différents membres. Le développement d'une plate-forme de recherche est en réflexion, en tenant compte bien sûr de l'existant.

De plus, en 2021, l'OCEF a lancé, en collaboration avec Pro Familia, une enquête auprès des entreprises valaisannes dans le but de dresser une vue d'ensemble des mesures facilitant la conciliation travail/famille les plus souvent utilisées, de recenser les besoins, désirs et priorités des entreprises en la matière et de promouvoir les échanges inter-entreprises. Ceci vise à favoriser la mise en place de condition facilitant la conciliation, telle que suggérée par le rapport.

4. Les mesures prises dans le cadre de l'aide financière aux familles modestes sont-elles considérées comme suffisantes par le Conseil d'Etat ou d'autres mesures sont-elles envisagées pour l'avenir ?

Une majeure partie de ces recommandations est de nature systémique et ne peut être traitée au travers d'une seule et unique mesure. Ces mesures doivent par ailleurs faire l'objet de processus continus collaboratifs entre différents acteurs parapublics ou publics (canton, commune), dont on ne pourra percevoir les effets qu'à moyen, voire long terme. Il est également prévu dans le cadre du programme gouvernemental de développer certains de ces points au travers d'analyses plus spécifiques sur le sujet (réalisation d'une étude sur la situation du logement des ménages avec faibles revenus, amélioration de la transition entre l'école obligatoire et les formations professionnelles et gymnasiales (T1), analyse d'opportunité du transfert des bénéficiaires de l'aide sociale en formation vers le dispositif de bourses et prêts d'études, renforcement du soutien des proches aidants par le biais d'offres de relève accessibles géographiquement et financièrement...). Notre société étant par essence en mouvement, d'autres mesures seront forcément envisagées pour l'avenir.

Tout en espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations distinguées.



Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

Copies à Présidente du Grand Conseil
Service parlementaire